

LABELLISATION INITIALE

La demande de labellisation de l'école de rugby est une démarche volontaire de la part du club. Ce dernier s'engage dans une démarche de projet et de qualité pour son école de rugby. Cette initiative se formalise au travers de documents à compléter (4 onglets de ce fichier Excel et 1 Projet Pédagogique à joindre en annexe).
Toute labellisation, une fois validée par les différentes entités, est valable pour 4 saisons, et soumise à une visite de contrôle 6 mois avant la date anniversaire des 2 ans du label. Au bout de 1 an et demi, le club peut candidater pour l'obtention d'un niveau supérieur de label (dépot d'un nouveau dossier) mais peut aussi rétrograder d'un niveau de label.
Tout manquement grave à une règle élémentaire de l'éthique pourra entraîner un retrait du label avec impossibilité de refaire une demande avant la fin des 4 saisons initialement prévues.

Les pièces à fournir :

1. Fiche d'identité
2. Grille d'auto évaluation
3. Compte rendu de visite d'évaluation
4. Projet pédagogique (document à fournir en annexe)
5. Synthèse du dossier

RENOUVELLEMENT

Pour maintenir son label, tous les 4 ans l'EDR doit renouveler sa demande. Le dossier de demande de renouvellement doit être complété et déposé la saison qui précède la fin de labellisation.

Le dossier de renouvellement est réalisé avec la mise à jour des informations du dossier de labellisation et la rédaction d'un nouveau projet pédagogique.

1. Fiche d'identité
2. Grille d'auto évaluation
3. Compte rendu de visite d'évaluation
4. Projet pédagogique (document à fournir en annexe)
5. Synthèse du dossier

CALENDRIER

**AVANT
30 Avril**

Je dépose
mon dossier

**AVANT
31 Mai**

Le Comité Départemental
et la Ligue évaluent mon
dossier

**FIN
Juin**

Mon dossier
est validé par la FFR

**A PARTIR DU
1^{er} Juillet**

Mon école de rugby est
labellisée
pour 4 ans
et je reçois mes kits

PROCEDURE

Le dossier de labellisation et/ou de renouvellement est complété par le club (fichier excel + projet pédagogique à rédiger) puis :

1. Le dossier complet est déposé au Comité Départemental (de septembre au 30 avril)
2. Le comité Départemental étudie le dossier, programme une visite d'évaluation dans le club et renseigne le compte rendu d'évaluation et le Plan d'Accompagnement (de septembre au 31 mai). La synthèse est complétée par le Comité Départemental et la Ligue qui émettent un avis.
La Ligue fait parvenir à la FFR le dossier complet avant le 31 mai
3. La FFR valide les dossiers en Comité Directeur fin juin.

A partir du 1er juillet, les labellisations débutent et les kits sont envoyés dans les CD.

Tout dossier incomplet ou envoyé / réceptionné hors délai ne pourra être pris en compte

Le mode d'emploi de la labellisation/renouvellement est téléchargeable sur le site de FFR :
https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/labellisation-edr

Contact et informations :
ecoles.rugby@ffr.fr